

Département du Tarn

MAIRIE DE
MARSSAC SUR TARN

DÉCISION DU MAIRE N°6/2026

Clôture régie de recettes PRESTATIONS DIVERSES

Le maire de la commune de MARSSAC SUR TARN ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté de création d'une régie municipale de recettes des prestations diverses du 4 septembre 2008,

Vu l'arrêté de nomination du régisseur en date du 15 janvier 2024,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 juillet 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : Il est mis fin à la régie de recettes des prestations diverses à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 1^{er} septembre 2026. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

Article 3 : Monsieur le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

Article 4 : Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion ;

Fait à Marssac sur Tarn, le 31 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Pierre CASSAGNES